

La situation internationale

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

EN FRANCE

Le gouvernement publiera demain le texte de la note italienne du 17 décembre 1938

Paris, 28 mars. — Le gouvernement français, après avoir, selon l'usage, demandé l'agrément du gouvernement italien, a décidé de publier le 30 mars la note italienne du 17 décembre 1938 par laquelle le gouvernement de Rome déclarait ne plus reconnaître comme valables les accords de 1935, ainsi que la réponse du gouvernement français en date du 25 décembre.

M. Pierre Laval n'a pas commis d'imprudences lors de la signature des accords franco-italiens

Telle est l'opinion exprimée par M. Grumbach

Paris, 28 mars. — M. Grumbach a fait dans les colonnes de la Chambre, de très curieuses et instructives révélations. — Vous connaissez tous, n'est-ce pas, nous dit-il, le violent article que M. Virginio Gayda, rédacteur en chef du « Giornale d'Italia », a publié dans le « Sunday Dispatch ». Le porte-plume du Duce nous accuse de ne pas avoir exécuté une « clause secrète » et trouve dans cette prétendue exécution un motif à la dénonciation des accords franco-italiens de 1935.

— De quelle clause secrète s'agit-il ? — Je me suis posé la question, répond M. Grumbach. Je me suis demandé si Pierre Laval n'avait pas commis une imprudence coupable. Or, le loyalisme me fait un devoir de noter que nous ne pouvons articuler nul grief contre l'ancien président du Conseil. Premier point : « Clause secrète » il n'y en a jamais eu. Je puis l'affirmer, puisque j'ai pris connaissance au Quai-d'Orsay, de toutes les pièces du dossier. Mais il y a eu, tout simplement, des lettres « secrètes », il est vrai, échangées entre MM. Pierre Laval et Benito Mussolini.

— Que disent ces lettres ? Celle qui porte la signature de Pierre Laval stipule que la France ne s'opposera pas à la pénétration économique de l'Italie en Ethiopie, à la condition, toutefois, que les avantages acquis par nous en Abyssinie soient respectés. Que répond Mussolini ? Il s'engage à respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance nationale de l'Empire éthiopien.

M. Grumbach, qui a combattu Pierre Laval, s'en voudrait de ne pas constater la « sagesse » et la « prudence » dont le sénateur du Finistère a fait preuve. « En cette affaire, dit-il, la correction de la France est inattaquable. — Pourquoi, demande-t-on, M. Grumbach, ces lettres n'ont-elles pas été publiées ? — Pour la raison qu'elles ne devaient pas l'être. Mais j'estime que les reproches qui nous sont adressés au delà des Alpes, nous délient du secret auquel nous étions engagés.

Signé, en fin, que M. Pierre Laval, au cours d'une séance qui s'est tenue mardi, a donné lui-même connaissance à la Commission des affaires étrangères du Sénat, d'un certain nombre de documents sur les rapports de la France, de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Allemagne depuis les accords de Rome et de Stresa en 1935 jusqu'à aujourd'hui. Ces documents et tous les documents officiels se rapportant à l'année 1935, prouvent, à l'évidence, qu'à aucune époque, le gouvernement français n'a donné son adhésion à une entreprise militaire en Abyssinie. La liberté d'action laissée à l'Italie par la France ne devait et ne pouvait s'exercer que sur le plan pacifique.

Le groupe parlementaire de la Fédération républicaine se prononce contre l'ouverture de négociations avec l'Italie

Paris, 28 mars. — Dans une réunion tenue mardi, le groupe de la Fédération républicaine de la Chambre s'est prononcé contre l'ouverture de négociations avec l'Italie dans les circonstances actuelles. « La France n'étant pas demanderesse et rien ne l'invitant, bien au contraire, à se départir de sa position antérieure. »

EN ANGLETERRE Un mouvement se manifeste à la Chambre des Communes en faveur d'un gouvernement national doté de pleins pouvoirs

Londres, 28 mars. — Un grand nombre de députés de la majorité gouvernementale, notamment M.M. Eden, Duff Cooper, Winston Churchill, Amery et l'amiral sir Roger Keyes, ont déposé mardi soir une motion soulignant la nécessité, en présence des menaces qui pèsent actuellement sur l'Europe et sur l'Empire britannique, de poursuivre vigoureusement la politique étrangère récemment exposée par lord Halifax, et, dans ce dessein, de former un gouvernement national sur les bases les plus larges possibles, muni de pleins pouvoirs sur le potentiel humain, financier et industriel de la nation, afin de permettre

à la Grande-Bretagne de fournir l'effort militaire maximum dans le plus bref délai.

L'opinion semble désormais convaincue de la nécessité de renforcer la puissance de l'armée

Londres, 28 mars. — La presse anglaise refait mardi matin, la volonté grandissante d'agir pour parer à toute nouvelle menace d'agression en Europe. Cette volonté est visible dans l'impatience avec laquelle sont attendues, par les organes de tous partis, des déclarations catégoriques du gouvernement tant sur la politique extérieure que sur les mesures en vue de renforcer la puissance de l'armée.

La nécessité d'accroître les effectifs est non seulement reconnue mais soulignée par les journaux représentant la section de l'opinion, impossible à évaluer numériquement, qui demeure opposée à l'idée de conscription. Ce n'est donc plus que sur le choix des moyens qu'il y a controverse.

Encore doit-on remarquer que les partisans d'une forme plus ou moins stricte de service militaire obligatoire parlent de plus en plus haut, cependant que les adversaires — c'est-à-dire principalement les travaillistes — paraissent quelque peu gênés pour défendre leur thèse. La plupart des journaux prévoient que le premier ministre fera, cette semaine et peut-être dès jeudi, des déclarations plus complètes sur les mesures à prendre de constituer une coalition entre les Etats européens menacés, directement ou indirectement d'agression.

Une motion va être déposée à la Chambre des lords en faveur d'une certaine forme de service militaire obligatoire

Londres, 28 mars. — Lord Buckmaster déposera le mercredi 5 avril, à la Haute-Assemblée, une motion aux termes de laquelle « la Chambre des lords est d'avis, en raison des récents événements, qu'il conviendrait, dans l'intérêt du pays, d'adopter une certaine forme de service militaire national obligatoire, et ce uniquement pour la défense métropolitaine. »

« Le gouvernement a parfaitement précisé aux autres gouvernements ce qu'il est prêt à faire dans certaines circonstances », déclare M. Chamberlain

Londres, 28 mars. — Sur la demande de M. Greenwood, chef adjoint de l'opposition, M. Chamberlain a fait à la Chambre des Communes, la déclaration suivante :

« Le gouvernement britannique continue activement ses consultations avec d'autres gouvernements sur les questions soulevées par les récents événements. Pendant que se déroulent ces consultations, la Chambre comprendra qu'il est nécessaire de respecter leur caractère confidentiel. »

« D'après ce que j'ai déclaré précédemment, ce que le gouvernement a dans l'esprit va beaucoup plus loin que de simples consultations. »

M. Dalton (travailliste) insistait pour savoir si le gouvernement a bien fait savoir ce qu'il avait dans l'esprit aux nations étrangères, et, en particulier, s'il avait précisé à la Pologne qu'il était disposé, en coopération avec d'autres grandes puissances, à venir à son aide si elle était la prochaine victime de M. Hitler, le Premier ministre a répliqué qu'il devait toujours observer une certaine réserve à ce sujet.

« Mais, a-t-il ajouté, je puis dire que le gouvernement a parfaitement précisé aux autres gouvernements avec lesquels il est en consultation, ce qu'il est prêt à faire dans certaines circonstances. »

EN ITALIE « Quatre cents avions italiens pourraient déverser chacun plus de mille kilos de bombes sur Londres et revenir à leurs bases », déclare M. Gayda

Rome, 28 mars. — D'après un article de M. Virginio Gayda publié dans le « Giornale d'Italia », l'Italie a créé « l'escadre aérienne », qui se compose d'un certain nombre d'avions de bombardement et de combat, représentant une masse de quatre cents appareils, pouvant porter chacun plus de mille kilos de bombes à une distance dépassant 2.000 kilomètres et à une vitesse supérieure à 400 kilomètres à l'heure. Cette escadre serait en mesure d'atteindre par un vol direct l'importante pointe de la Méditerranée et de l'Europe jusqu'à Londres et de revenir à ses bases pour y effectuer un nouveau chargement.

EN ALLEMAGNE Le prince Paul de Yougoslavie n'est pas attendu à Berlin

Berlin, 28 mars. — Les milieux yougoslaves bien informés de Berlin ainsi que les milieux allemands compétents, affirment catégoriquement qu'aucune visite à Berlin du prince Paul de Yougoslavie n'est actuellement envisagée.

Les manifestations anti-allemandes de Pologne suscitent l'indignation de la presse

Berlin, 28 mars. — Les manifestations anti-allemandes dans les provinces occidentales de la Pologne provoquent l'indignation de la « National Zeitung », qui estime que la fréquence toujours plus grande de ces incidents permet de conclure à une agitation systématique. « Des excès de cette nature et la réserve des autorités constituent à la longue une épreuve insupportable pour les rapports d'amitié entre la Pologne et l'Allemagne. »

D'autre part, les milieux allemands se plaignent qu'un grand nombre d'ouvriers allemands habitant la Pologne sont systématiquement congédiés.

EN POLOGNE Le Conseil municipal de Varsovie adresse à l'Allemagne un sérieux avertissement

Varsovie, 28 mars. — Le nouveau Conseil municipal de Varsovie, qui s'est réuni lundi pour la première fois a voté la motion suivante :

« Au moment où le Prusse tend la main vers le delta de la Vistule, la ville de Varsovie doit prouver par son exemple que les Polonais sont prêts à répondre à tous ceux qui voudraient porter atteinte à l'intégrité de leurs frontières de telle façon que l'envie de recommencer ne leur reviendrait pas avant plusieurs générations. »

EN LITUANIE De nombreux contacts diplomatiques sont entretenus avec la Pologne

Varsovie, 28 mars. — M. Jurgis Szaulis, ministre de Lituanie en Pologne, est parti pour Kaunas. Dans les milieux politiques bien informés, on croit que ce voyage a pour but d'informer le gouvernement lituanien sur l'attitude du gouvernement polonais à l'égard de la Lituanie. Au cours des derniers jours, on a remarqué, en effet, de nombreux contacts diplomatiques entre la Pologne et la Lituanie.

Le nouveau ministère est constitué

« C'est un cabinet d'unité et de travail » a déclaré le président de la République

Kaunas, 28 mars. — Le nouveau ministère a été constitué, sous la présidence de M. Cernius. M. Smetona, président de la République, a déclaré qu'il s'agissait d'un « Cabinet d'unité et de travail. Les portefeuilles de la défense, des finances et de l'intérieur ont été attribués à des généraux; les portefeuilles des ministères de la justice et de l'agriculture sont des populistes; le vice-président du Conseil et le ministre de l'éducation sont des chrétiens démocrates; le ministère des communications est détenu par un nationaliste.

EN HONGRIE Budapest ne songe pas à céder une partie de l'Ukraine carpathique à la Roumanie

Budapest, 28 mars. — Comme suite à une information parue dans le journal « Zeit » et datée de Prague, sur un accord hungaro-roumain, qui porterait sur la cession d'une partie de la Russie subcarpathique à la Roumanie, on déclare dans les milieux généralement bien informés, qu'aucune négociation à ce sujet n'a eu lieu entre le gouvernement royal de Hongrie et celui de Bucarest. On précise, dans ces mêmes milieux, qu'aucune négociation de ce genre n'est actuellement envisagée.

Les troupes hongroises conservent toujours les positions conquises en Slovaquie

Budapest, 28 mars. — On annonce officiellement que les forces hongroises maintiennent invariablement les positions qu'elles ont occupées les 23 et 24 mars. Le nombre total des victimes à la suite des combats qui se sont déroulés depuis le 23 mars, sans parler des troubles dans la population est de 25 morts et 56 blessés.

Le séjour du docteur Goebbels à Budapest

Budapest, 28 mars. — Le docteur Goebbels est arrivé mardi vers midi à Budapest. On croit avoir qu'il sera reçu mercredi par le régent Horty et par le président du Conseil. Il verrait, en outre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Cultes.

EN BELGIQUE Après les immixtions radiophoniques allemandes dans la politique intérieure belge

Des conversations germano-belges ont été engagées qui interdiront, croit-on, le retour de ces incidents

Informations parlementaires Les nouveaux décrets-lois

La répression du trafic des stupéfiants

Paris, 28 mars. — Conformément à la convention signée à Genève le 26 juin 1926 tendant à la répression du trafic des stupéfiants, un projet de loi a été soumis à la Chambre pour modifier la loi du 19 juillet 1926 sur la vente des substances vénéneuses. Il élargit de 3 à 5 ans le maximum de la peine de prison de façon à obtenir une répression plus rigoureuse. Ces dispositions sont susceptibles de constituer un avantage sous forme de trafic international.

Les obligations militaires des étrangers devenus Français

Quelques modifications à la loi sur le recrutement de l'armée viennent d'être proposées dans un projet de loi. Elles concernent notamment les obligations militaires des jeunes gens devenus français par voie de naturalisation, réintégration ou déclaration.

Le groupe franco-espagnol Au groupe franco-espagnol présidé par M. P.-E. Flaminio, après un échange de vues, a adopté la motion suivante :

« Le groupe franco-espagnol insiste auprès du gouvernement pour l'exécution rapide des accords de Burgos dans l'intérêt des deux pays. Il demande au gouvernement que toutes instructions précises soient données aux autorités locales à cet effet, et charge le président du groupe de se rendre auprès du président du Conseil pour lui en faire connaître les termes. »

Une émission de bons à lots pour couvrir les dépenses du Congrès eucharistique de Nice

Paris, 28 mars. — On a distribué aux députés le projet de loi tendant à autoriser une émission privée de bons à lots pour couvrir les dépenses du Congrès eucharistique international de Nice en 1940.

Après avoir énuméré les dépenses que peut entraîner un tel rassemblement international, le gouvernement souligne qu'il est permis d'attendre en contre-partie des recettes de plusieurs millions provenant de frais et achats effectués en France par des centaines de milliers de pèlerins. Les dépenses à prévoir sont d'environ 80 millions.

Le groupe parlementaire radical-socialiste s'est réuni mardi. Il a publié le communiqué suivant : « Le groupe radical-socialiste réuni sous la présidence de M. Chichery, s'est montré favorable à une proposition de M. Léon Meyer demandant qu'au moment de se séparer la Chambre fasse connaître au président pour la convocation si les circonstances rendaient cette mesure nécessaire. »

Pour la construction du Transsaharien

Le Comité du Transsaharien réuni sous la présidence de M. Lamoureux, ancien ministre, a adopté une motion tendant à ce que le gouvernement décide d'urgence la construction de la liaison ferrée de la Méditerranée au Niger par les moyens les plus rapides, au besoin sous la direction du génie militaire.

L'archevêque de Québec est nommé légat pontifical à la cérémonie de Domrémy

Saint-Dié, 28 mars. — S. E. le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, primat du Canada, a été nommé légat pontifical pour la cérémonie de Domrémy, au cours de laquelle sera érigée en basilique l'église nationale du Bois-Chenu. La demande en avait été formulée à S.S. Pie XI par M. Marcel Boucher, député des Vosges, président des compagnons de Jeanne d'Arc. Le cardinal Villeneuve se rendra à Rome le 1^{er} juin pour y recevoir sa mission et arrivera à Paris, puis en Lorraine, le 3 juin. De grandes fêtes auront lieu à Domrémy le 6 juin.

allemande, tu poste radiophonique de Cologne, de dimanche après-midi.

On a tout lieu de croire que la répétition d'incidents de ce genre pourra être évitée.

Les effectifs de la marine et le recrutement de l'armée de mer

Paris, 28 mars. — Le « Journal officiel » publie le décret qui fixe l'effectif budgétaire des équipages de la flotte :

« L'effectif total des marins de tous grades des équipages de la flotte à la charge du budget de la marine est porté, pour l'année 1939, de 74.900 hommes au nombre moyen de 77.500 hommes. Dans ce nombre, l'effectif moyen des officiers maritimes de tous grades (non compris les élèves officiers et les aspirants de réserve en situation d'activité) ne pourra dépasser 14.600. »

La défense des régions frontalières

Le décret relatif à la défense des régions frontalières est ainsi conçu :

« Lorsque les circonstances l'exigent, un décret pris en Conseil des ministres, sur la proposition du ministre de la Guerre, fixe l'époque à partir de laquelle le commandant de région militaire dont dépendent des régions fortifiées ou des secteurs fortifiés ou défensifs, est autorisé à prendre sur ces territoires, dans les limites prescrites par arrêté ministériel, les mesures de défense nécessaires à leur sauvegarde. Ces mesures seront fixées par décret. »

La protection des dépôts de pétrole et d'essence

Le décret relatif à la protection des dépôts de pétrole et d'essence stipule que :

« Les dépôts de pétrole et d'essence, dérivés ou résidus naturels ou synthétiques, benzols et alcools, d'une contenance totale de plus de 14.000 m. cubes, non entrés en bon en caisses souterraines, devront être munis de dispositifs de protection latérale contre les bombardements. La réalisation de ces dispositifs devra être immédiatement entreprise par les propriétaires des dépôts et achevée par eux au plus tard le 1^{er} août 1939. »

Un décret pris sur l'avis conforme de la Commission interministérielle des dépôts d'hydrocarbures fixera les conditions techniques minimales auxquelles devront satisfaire ces dispositifs de protection. »

L'augmentation des effectifs des ingénieurs et agents techniques de la marine

L'article unique du décret portant augmentation des effectifs des ingénieurs des directions de travaux et des agents techniques de la marine, publié, déclare :

« Le ministre de la Marine est autorisé à augmenter à partir du 1^{er} janvier 1940 les effectifs du personnel technique d'exécution de la marine fixés par la loi de finances du 21 décembre 1938 de quatre-vingt unités, ainsi réparties :

« Directions constructions navales : 15 ingénieurs des D.T., trente agents techniques. Total, quarante-cinq. »

« Artillerie navale : cinq ingénieurs des D.T., dix agents techniques. Total, quinze. »

« Travaux maritimes : quatre ingénieurs des D.T., huit agents techniques. Total, douze. »

« Entendance maritime : deux ingénieurs des D.T., six agents techniques. Total, huit. Total général, quatre-vingt. »

Le renvoi du projet à la commission par 309 voix contre 262.

La discussion sur l'article premier

L'article premier est ainsi conçu : « Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste avec représentation proportionnelle intégrale. »

M. André Albert déclare que la représentation proportionnelle supprimera peut-être les alliances immorales dans le pays, mais en créera d'autres sur le plan parlementaire.

Sur une demande de M. Léon Blum, parlant au nom du groupe socialiste, une suspension de séance de quinze minutes est décidée.

A la reprise, le président fait connaître qu'il va mettre aux voix la première partie de l'article premier : « Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste ». »

M. Léon Blum annonce que le groupe socialiste qui a voté une demande d'ajournement, puis le renvoi à la commission, votera cependant l'article premier dans son intégralité.

Par 453 voix contre 123, après pointage, le premier membre de phrase est adopté.

Puis une demande de renvoi du débat à jeudi est repoussée à mains levées.

Le président met alors aux voix par scrutin les mots « avec représentation proportionnelle ».

M. Pierre Cot explique que la division laïlle de côté le dernier mot : « Intégrale » afin de laisser à la Chambre la faculté de se prononcer pour ou contre le « panachage ».

Les mots « avec représentation proportionnelle » sont votés par 433 voix contre 131.

Le mot « intégrale », enfin, est adopté par 410 voix contre 152.

Puis l'ensemble de l'article premier est voté par 425 voix contre 158.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Le président donne alors lecture d'une lettre du président du Sénat faisant connaître que l'Assemblée nationale se réunira le 5 avril à Versailles.

La séance est levée à 21 h. 10.

Aujourd'hui, discours de M. Daladier

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le Conseil de cabinet mettra, en outre, au point plusieurs décrets-lois concernant la situation militaire et financière, et complétant les mesures déjà prises.

M. Paul Reynaud soumettra diverses mesures de restrictions préconisées par le Comité de la hache, et tendant à supprimer un certain nombre de dépenses. Ces mesures concerneront, notamment, les avances de l'Etat aux communes.

Enfin, M. Albert Sarraut présentera un projet de décret-loi relatif à l'emploi, en cas de guerre, des étrangers résidant en France. Ce projet envisagerait l'obligation pour les étrangers de travailler, en cas de conflit, dans les usines de la défense nationale.

Toujours en relation avec la situation des étrangers, en ce qui touche les nécessités de la sécurité nationale, le gouvernement délibérera au sujet des réfugiés espagnols. Il a déjà exprimé à plusieurs reprises son ferme désir de voir leur rapatriement s'effectuer dans le plus bref délai; M. G. Bonnet, à l'issue du Conseil des ministres de lundi dernier, a fait auprès de M. de Lequerio, ambassadeur d'Espagne, une énergique démarche en ce sens, et il est vraisemblable qu'il pourra donner à ses collègues des indications au sujet de l'attitude du gouvernement de Burgos. Rappelons que 80.000 réfugiés civils ont été concentrés en des points du territoire d'où leur départ pour l'Espagne pourrait s'effectuer immédiatement à une cadence très rapide.

Le chef d'état-major de l'armée britannique est à Paris

Le Bourget, 28 mars. — Le général vicomte Cort, chef d'état-major de l'armée britannique, qui avait quitté l'aérodrome d'Hendon, à 13 h. 55, est arrivé à Paris.

Le groupe parlementaire de la Fédération républicaine se prononce contre l'ouverture de négociations avec l'Italie

Paris, 28 mars. — Dans une réunion tenue mardi, le groupe de la Fédération républicaine de la Chambre s'est prononcé contre l'ouverture de négociations avec l'Italie dans les circonstances actuelles. « La France n'étant pas demanderesse et rien ne l'invitant, bien au contraire, à se départir de sa position antérieure. »

EN ANGLETERRE Un mouvement se manifeste à la Chambre des Communes en faveur d'un gouvernement national doté de pleins pouvoirs

Londres, 28 mars. — Un grand nombre de députés de la majorité gouvernementale, notamment M.M. Eden, Duff Cooper, Winston Churchill, Amery et l'amiral sir Roger Keyes, ont déposé mardi soir une motion soulignant la nécessité, en présence des menaces qui pèsent actuellement sur l'Europe et sur l'Empire britannique, de poursuivre vigoureusement la politique étrangère récemment exposée par lord Halifax, et, dans ce dessein, de former un gouvernement national sur les bases les plus larges possibles, muni de pleins pouvoirs sur le potentiel humain, financier et industriel de la nation, afin de permettre

à la Grande-Bretagne de fournir l'effort militaire maximum dans le plus bref délai.

L'opinion semble désormais convaincue de la nécessité de renforcer la puissance de l'armée

Londres, 28 mars. — La presse anglaise refait mardi matin, la volonté grandissante d'agir pour parer à toute nouvelle menace d'agression en Europe. Cette volonté est visible dans l'impatience avec laquelle sont attendues, par les organes de tous partis, des déclarations catégoriques du gouvernement tant sur la politique extérieure que sur les mesures en vue de renforcer la puissance de l'armée.

La nécessité d'accroître les effectifs est non seulement reconnue mais soulignée par les journaux représentant la section de l'opinion, impossible à évaluer numériquement, qui demeure opposée à l'idée de conscription. Ce n'est donc plus que sur le choix des moyens qu'il y a controverse.

Encore doit-on remarquer que les partisans d'une forme plus ou moins stricte de service militaire obligatoire parlent de plus en plus haut, cependant que les adversaires — c'est-à-dire principalement les travaillistes — paraissent quelque peu gênés pour défendre leur thèse. La plupart des journaux prévoient que le premier ministre fera, cette semaine et peut-être dès jeudi, des déclarations plus complètes sur les mesures à prendre de constituer une coalition entre les Etats européens menacés, directement ou indirectement d'agression.

Une motion va être déposée à la Chambre des lords en faveur d'une certaine forme de service militaire obligatoire

Londres, 28 mars. — Lord Buckmaster déposera le mercredi 5 avril, à la Haute-Assemblée, une motion aux termes de laquelle « la Chambre des lords est d'avis, en raison des récents événements, qu'il conviendrait, dans l'intérêt du pays, d'adopter une certaine forme de service militaire national obligatoire, et ce uniquement pour la défense métropolitaine. »

« Le gouvernement a parfaitement précisé aux autres gouvernements ce qu'il est prêt à faire dans certaines circonstances », déclare M. Chamberlain

Londres, 28 mars. — Sur la demande de M. Greenwood, chef adjoint de l'opposition, M. Chamberlain a fait à la Chambre des Communes, la déclaration suivante :

telle manoeuvre avait réussi. Cette fois pourtant, elle a échoué. La demande de renvoi formulée par M. Crutel, député radical-socialiste de la Seine-Inférieure, a été repoussée à une majorité de 27 voix.

Ainsi, à la grande surprise de l'assemblée elle-même, le principe de la fameuse réforme fut adopté du même coup. Les votes qui suivirent et qui portaient sur les termes mêmes de l'article 1^{er} ne pouvaient que faire grossir cette majorité. Dès l'instant que le torpillage avait échoué, ceux-là mêmes qui l'avaient tenté s'empressèrent de voler au secours de la victoire.

La réforme électorale a donc franchi un cap difficile. Mais d'autres votes devront intervenir, et quand la Chambre en aura fini avec elle, le Sénat, qui ne passe pas pour y être particulièrement favorable, la modifiera presque certainement. Mais les principes une fois acquis, le gouvernement pourra prendre un décret qui lui donnera corps. La grande entreprise d'épuration électorale réclamée par l'opinion sera enfin devenue une réalité.

Certes, cette réforme, condition nécessaire du redressement politique et moral de notre pays, n'est pas parfaite dans son projet actuel. On peut déplore, par exemple, que le vote familial n'y soit pas inclus, mais rien n'empêche d'amender plus tard l'instrument qu'on est en train de forger. L'essentiel est que la Chambre elle-même ait senti le besoin de sortir des « mares stagnantes ».

René ROUSSEAU.

Paris, 28 mars. — La séance s'ouvre à 9 h. 33, sous la présidence de M. Louis Buysat, vice-président.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions de loi tendant à instituer la représentation proportionnelle pour l'élection des députés.

Les grandes lignes du projet

M. Tremintin rappelle les principes dispositions du projet, qui sont les suivantes :

Tout parti ou groupement d'électeurs qui se propose de constituer une liste de candidatures, fait connaître le titre de cette liste par une déclaration au ministre de l'Intérieur. Cette déclaration doit être revêtue de la signature légalisée de cinq cents électeurs.

Pour les partis déjà organisés ou représentés au Parlement, la déclaration doit être seulement revêtue de la signature du président ou du secrétaire général du parti ou du groupe parlementaire.

Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription et sur plus d'une liste. Les bulletins dit panachés sont interdits. Il est attribué à chaque liste de circonscription un siège par 16.000 suffrages obtenus.

Pour l'utilisation des restes, on forme, après le scrutin, des listes régionales, en y inscrivant, pour déterminer l'ordre de répartition des sièges, tout d'abord le premier nom — les élus n'entrant pas en ligne de compte — de celles des listes de circonscription du parti ou groupement qui représente le pourcentage le plus élevé des restes par rapport au nombre des voix. Le premier nom de la liste dont le pourcentage est immédiatement inférieur, et ainsi de suite.

Pour chaque région, les restes qui reviennent aux listes du même parti du groupement, sont répartis, un par un, par 16.000 voix, à chaque tour. Les restes revenant à la liste nationale de chaque parti ou groupement, seront ensuite additionnés pour l'ensemble du territoire.

M. Hérisser (Éure), au nom de l'Alliance démocratique déclare que ses amis et lui voteront les propositions de loi.

M. Boucher (Fédération républic.), souligne les avantages du vote familial. Il ne soutiendra pas cependant de contre-projet.

M. Bonie (communiste) se déclare partisan de la R.P., mais il voudrait qu'elle fût étendue aux élections sénatoriales et aux élections municipales de Paris.

M. Rouffaux-Dugage (Union républicaine) demande l'institution du suffrage familial.

M. Silvestre (socialiste) ancien rapporteur, se déclare partisan de la R.P. pour combattre l'instabilité gouvernementale.

La discussion des articles

La discussion générale est close. M. Crutel, président de la Commission, demande à ses collègues de ne pas user d'artifices de procédure pour retarder le vote du projet.

Le passage à la discussion des articles est voté à mains levées.

Puis, la séance est levée.

Elle reprend à 15 h. 06, sous la présidence de M. Louis Buysat.

Une demande de renvoi à la Commission provoque un long débat

M. Crutel (radical-socialiste) demande le renvoi à la commission. Il estime que « le pays traverse des heures assez critiques pour que la Chambre s'occupe de questions plus importantes que la réforme électorale. »

Puis il fait l'éloge du scrutin d'arrondissement.

M. Cayrol, président de la commission du scrutin universel combat la demande de renvoi. Il montre les avantages de